

EXEMPLAIRE A SIGNER
PUIS RETOUR E&Y

A.A.C.E. ILE-DE-FRANCE
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Altarea

Assemblée générale du 5 juin 2015
Neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et
seizième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses
d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou
suppression du droit préférentiel de souscription

A.A.C.E. ILE-DE-FRANCE
Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris
S.A. au capital de € 230.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Altarea

Assemblée générale du 5 juin 2015

Neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et seizième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation à la gérance de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre gérance vous propose, sur la base de son rapport :

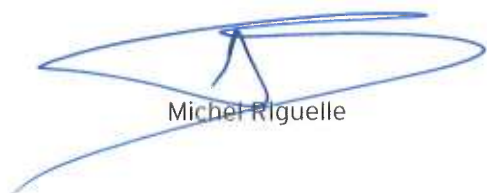
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (neuvième résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, ou conformément à l'article L. 228-93 du Code du commerce, d'une société dont Altarea possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance ;
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (dixième résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de votre société ou conformément à l'article L. 228-93 du Code du commerce d'une société dont Altarea possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance ;
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (onzième résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, ou conformément à l'article L. 228-93 du Code du commerce, de toute société dont Altarea possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance ;

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre gérance en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

A.A.C.E. ILE-DE-FRANCE
Membre français de Grant Thornton International



Michel Riguelle

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Roch Varon